

Plusieurs massifs forestiers interdits d'accès ce lundi 21 août



En raison des conditions météorologiques marquées par la canicule, qui présentent un risque d'incendie, les massifs de la Vallée du Rhône, des Monts de Vaucluse, et du petit Luberon sont interdits d'accès ce lundi 21 août.

En application de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2023, l'accès aux trois massifs est interdit toute la journée, mis à part pour les sites bénéficiant d'une dérogation et les groupes accompagnés par un professionnel ayant suivi un parcours de formation spécifique. Les travaux, quant à eux, sont autorisés le matin de 5h à 13h.

Le massif de la Vallée du Rhône s'étend sur plusieurs communes vauclusiennes telles que Sérignan-du-Comtat, Orange, Sorgues, Vedène, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Jonquerettes, Avignon, Châteauneuf-de-Gadagne, ou encore Caumont-sur-Durance.



Ecrit par Echo du Mardi le 21 août 2023

Le massif des Monts de Vaucluse comprend notamment les communes de Pernes-les-Fontaines, Saint-Didier, Venasque, Méthamis, l'Isle-sur-la-Sorgue, Saumane-de-Vaucluse, Fontaine-de-Vaucluse, Lagnes, Gordes, Cabrières d'Avignon, Murs, Jocas, Lioux, Saint-Saturnin-lès-Apt, Rustrel, Lagarde-d'Apt ou encore Gignac.

Le massif du petit Luberon, quant à lui, s'étend sur les communes de Cavaillon, Robion, les Taillades, Cheval-Blanc, Mérindol, Puget, Lauris, Puyvert, Lourmarin, ou encore Bonnieux.

Pour découvrir précisément quels sites sont interdits d'accès et à la circulation, [cliquez ici](#).

V.A.